

**ARRETE DU 2 OCTOBRE 2017 PORTANT MODIFICATION DES DATES
DES VACANCES SCOLAIRES DE PRINTEMPS 2018 DANS L'ACADEMIE DE CAEN**

**Le Recteur de la région Normandie,
Recteur de l'Académie de Caen,
Chancelier des Universités**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D. 521-1, D. 521-2 et D. 521-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 avril 2015 fixant le calendrier scolaire national de l'année 2017-2018 ;

Le Conseil académique de l'éducation nationale ayant été consulté le 2 octobre 2017 ;

ARRETE

Article 1 : Le début des vacances scolaires de printemps 2018 dans l'académie de Caen est fixé au mercredi 25 avril après la classe, au lieu du vendredi 20 avril.

La rentrée est fixée au lundi 14 mai au matin, au lieu du lundi 7 mai.

Le report des cours s'effectue de la manière suivante :

- les cours du lundi 7 mai sur le lundi 23 avril ;
- les cours du mercredi 9 mai sur le mercredi 25 avril ;
- les cours du vendredi 11 mai sur le mardi 24 avril.

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Caen est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 2 octobre 2017



Denis ROLLAND